

Recommandation UIT-R BS.1423-1 (05/2023)

Série BS: Service de radiodiffusion sonore

**Principes directeurs relatifs à la
production de pistes sonores
multicanaux à l'aide de techniques
sonores ambiophoniques matricielles**

Avant-propos

Le rôle du Secteur des radiocommunications est d'assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique du spectre radioélectrique par tous les services de radiocommunication, y compris les services par satellite, et de procéder à des études pour toutes les gammes de fréquences, à partir desquelles les Recommandations seront élaborées et adoptées.

Les fonctions réglementaires et politiques du Secteur des radiocommunications sont remplies par les Conférences mondiales et régionales des radiocommunications et par les Assemblées des radiocommunications assistées par les Commissions d'études.

Politique en matière de droits de propriété intellectuelle (IPR)

La politique de l'UIT-R en matière de droits de propriété intellectuelle est décrite dans la «Politique commune de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI en matière de brevets», dont il est question dans la Résolution UIT-R 1. Les formulaires que les titulaires de brevets doivent utiliser pour soumettre les déclarations de brevet et d'octroi de licence sont accessibles à l'adresse <http://www.itu.int/ITU-R/go/patents/fr>, où l'on trouvera également les Lignes directrices pour la mise en oeuvre de la politique commune en matière de brevets de l'UIT-T, l'UIT-R, l'ISO et la CEI et la base de données en matière de brevets de l'UIT-R.

Séries des Recommandations UIT-R

(Egalement disponible en ligne: <https://www.itu.int/publ/R-REC/fr>)

Séries	Titre
BO	Diffusion par satellite
BR	Enregistrement pour la production, l'archivage et la diffusion; films pour la télévision
BS	Service de radiodiffusion sonore
BT	Service de radiodiffusion télévisuelle
F	Service fixe
M	Services mobile, de radiorepérage et d'amateur y compris les services par satellite associés
P	Propagation des ondes radioélectriques
RA	Radio astronomie
RS	Systèmes de télédétection
S	Service fixe par satellite
SA	Applications spatiales et météorologie
SF	Partage des fréquences et coordination entre les systèmes du service fixe par satellite et du service fixe
SM	Gestion du spectre
SNG	Reportage d'actualités par satellite
TF	Emissions de fréquences étalon et de signaux horaires
V	Vocabulaire et sujets associés

Note: Cette Recommandation UIT-R a été approuvée en anglais aux termes de la procédure détaillée dans la Résolution UIT-R 1.

Publication électronique
Genève, 2024

© UIT 2024

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, par quelque procédé que ce soit, sans l'accord écrit préalable de l'UIT.

RECOMMANDATION UIT-R BS.1423-1

**Principes directeurs relatifs à la production de pistes
sonores multicanaux à l'aide de techniques
sonores ambiophoniques matricielles**

(1999-2023)

Champ d'application

La présente Recommandation décrit une méthode pour produire des pistes sonores multicanaux fondées sur le format 3/2 à l'aide de techniques sonores ambiophoniques matricielles.

Mots-clés

Système sonore multicanal au format 3/2, techniques sonores ambiophoniques matricielles.

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) qu'un nombre important et de plus en plus grand de films cinématographiques de 35 mm sont produits avec son multicanaux;
- b) que le format Dolby Surround a été créé afin de permettre d'acheminer le son multicanaux d'accompagnement de films cinématographiques sur un support de diffusion bicanal;
- c) que le format Dolby Surround s'est développé sur une large échelle et qu'il est aujourd'hui disponible dans de nombreux foyers;
- d) qu'un grand nombre de radiodiffuseurs diffusent actuellement ou envisagent de diffuser aux téléspectateurs ces films employant le système Dolby Surround;
- e) qu'un grand nombre de téléspectateurs disposent, dans leur foyer, d'un équipement de reproduction des pistes sonores codées avec son ambiophonique matriciel;
- f) que la grande majorité de ces téléspectateurs utilisent le décodeur d'ambiophonie Dolby Pro Logic;
- g) que les radiodiffuseurs peuvent produire et distribuer des programmes multicanaux utilisant le même format Dolby Surround que pour les films cinématographiques;
- h) qu'un nombre plus important de téléspectateurs disposent encore d'un équipement de reproduction monophonique et stéréophonique qui recevra le son multicanaux;
- i) que les nouvelles transmissions sonores multicanaux doivent être compatibles avec l'équipement mono-phonique et stéréophonique actuel;
- j) que la production du son multicanaux exige l'application de procédures technologiques correctes avant la transmission, afin d'assurer la compatibilité avec la reproduction monophonique, stéréophonique et ambiophonique,

recommande

- 1 de contrôler, lors du mixage du programme ambiophonique matriciel, l'image sonore résultante par écoute du signal après qu'il ait été soumis au processus de codage/décodage ambiophonique matriciel;
- 2 de contrôler, lors du mixage, la compatibilité stéréophonique et monophonique du signal résultant;

3 d'utiliser pour l'écoute un décodeur ambiophonique à matrice active dont les caractéristiques sont celles des équipements utilisés dans la plupart des foyers;

4 d'indiquer clairement que l'élément de programme produit de la sorte est codé avec son ambiophonique matriciel, pour que le personnel d'exploitation ait connaissance du format du signal (voir la Note);

5 de conserver l'élément source multipistes primaire (de 8 à 48 pistes, s'il est disponible) utilisé avant le codage matriciel. Cela permettra d'opérer une sous-conversion sur 5 canaux distincts utilisable dans un futur système de diffusion sonore multivoie.

NOTE – Les fournisseurs de programmes souhaiteront peut-être indiquer dans le programme sonore, à l'intention des auditeurs, qu'il est codé avec son ambiophonique matriciel. Sur accord préalable (voir <http://www.dolby.com>), les programmes pourront être munis du logo Dolby Surround.
